

## Assassinat du curé de Saint-Pierre-de-la-Cour en 1657.

Un drame peu banal se déroule ici le 15 septembre 1657, vers les 9 heures du matin.

Alors qu'il quittait l'église où il venait de dire une messe pour le repos des âmes des parents et amis de Marin Gandon, l'un de ses paroissiens, et traversait le cimetière pour rentrer au presbytère le curé Michel Richer qui était aussi doyen rural de Sillé-le-Guillaume, est assassiné d'un coup de fusil par Urbain Lepeltier, écuyer, sieur du Verger et bailli de Sainte-Suzanne en 1641. Fils de Robert Le Pelletier et d'Olive de Savonnière, il avait épousé Anthoinette de Catey, de la famille des seigneurs de Saint-Ouen-le-Brisoult, en Normandie.

Le drame serait lié au procès qui les oppose de longue date. On dit aussi que le seigneur du Verger aurait marché sur le bas de l'habit du curé. A moins que ce dernier ne se soit intéressé de trop près à Anthoinette de Catey, la femme du seigneur ...

Immédiatement prévenus, accourent au presbytère tout ce que la châtellenie d'Orthe compte comme hommes de lois, à savoir : le procureur fiscal, le greffier, deux sergents royaux, dont un qui habite la cour de justice, le bailli qui prend les dépositions et s'installe à l'auditoire.

Ça va durer deux jours car on ne manque pas de témoins. Chaque témoin est payé, disons plutôt : dédommagé. Plus il est bas dans l'échelle sociale, moins il perçoit ...

Le curé rend l'âme sur les deux heures après-midi.

On fait venir de Sillé-le-Guillaume un chirurgien pour procéder à l'ouverture du cadavre et reconnaître les plaies et blessures qui ont causé la mort.

Le curé Richer est inhumé le 17 septembre dans l'église devant le grand autel.

L'assassin quitte immédiatement le pays. Echappant à toute arrestation, il se réfugie en Anjou. Sa femme a, en quelque sorte, été mise au ban de la société et a dû affronter de telles difficultés qu'elle en mourut de chagrin le 29 novembre 1658.

Les biens de la famille Lepeltier furent vendus au profit des neveux héritiers du curé. C'est ainsi que Jean Guitton de Launay, seigneur des Boys, à Saint-Pierre-de-la-Cour, acquit les terres du Grand-Verger, en cette paroisse, et de Beauvays, en Saint-Thomas de Courceriers.



Le Petit Verger, XV<sup>e</sup> siècle.